



COMMUNE DE SURPIERRE

AVIS OFFICIEL DU 23 MARS 2020

A TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

COVID-19

Suite à l'évolution de la pandémie du Coronavirus et dans un souci d'appliquer de manière stricte les dernières recommandations de la Confédération et du Canton, les mesures suivantes **entrent en vigueur dès le mardi 24 mars 2020** :

Administration communale

L'administration communale est fermée dès ce jour. Toutefois, une permanence téléphonique (026 668 10 20) est assurée durant les périodes suivantes :

- Le lundi de 17h à 19h
- du mardi au jeudi de 9h à 11h

Vous avez également la possibilité de joindre l'administration communale par courriel : secretariat@surpierre-fr.ch ou caisse@surpierre-fr.ch.

En cas d'urgence, Jean-Michel Wyssa, Syndic, est joignable au 079 658 69 28.

Bennes compactantes, recharge de la carte

Les bennes compactantes restent accessibles aux heures fixées. Vous avez toutefois la possibilité de déposer une enveloppe munie de votre carte et du montant exact à créditer (minimum CHF 20) dans la boîte aux lettres de l'administration communale, avec la mention de vos nom, adresse et no de téléphone. Les cartes sont chargées régulièrement et retournées dans votre boîte aux lettres dès que possible.

Déchetterie

La déchetterie reste ouverte à l'horaire habituel. Nous vous recommandons de déposer votre sac d'ordures et vos déchets de verre usagé en dehors des

heures de la déchetterie. Seules 3 voitures ou 3 personnes sont autorisées à pénétrer en même temps dans l'enceinte de la déchetterie. Nous vous remercions de ne vous y rendre que pour l'indispensable, de respecter les distances imposées et d'attendre la sortie d'un usager avant d'y entrer.

Personnes de + de 65 ans et à risques

Les personnes de plus de 65 ans et à risques qui n'ont pas d'entourage familial dans la commune ou à proximité peuvent prendre contact avec l'administration communale.

Solidarité

Toute personne intéressée (qui ne fait pas partie de la population à risque) à apporter son soutien aux personnes âgées ou pour les gardes d'enfants sur un site scolaire est priée de s'annoncer auprès de l'administration communale.

Dossiers de construction, mises à l'enquête publiques

Le dépôt de toute nouvelle procédure de permis de construire est suspendu jusqu'à nouvel avis. Les procédures déjà entamées peuvent être poursuivies en assurant, dans la mesure du possible, les délais.

Auberge communale

L'établissement est fermé, toutefois le Chef vous propose quelques plats et pizzas à l'emporter. Merci de prendre contact avec la famille Iber-Bessard par téléphone au 026 668 10 94 ou au 079 936 68 49.

Le Conseil communal est conscient des bouleversements occasionnés par cette pandémie, il suit de près l'évolution de la situation et adaptera continuellement ses décisions aux besoins.

Pour finir, il appelle solennellement les habitants de la commune de Surpierre à faire preuve de responsabilité et de respecter les directives fédérales et cantonales afin d'endiguer la propagation du virus.

Prenez bien soin de vous et de vos familles.

Le Conseil communal